207

DM6.1

Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2

Bécancour

6212-02-005

Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2

Syndicat professionnel des Ingénieurs d'Hydro-Québec

Addenda au mémoire DM6

décembre 2004

Bécancour

6212-02-005

MÉMOIRE

POUR LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

À L'ÉGARD DU

PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS ET RÉFECTION DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GENTILLY-2

Décembre 2004



Introduction

Le SPIHQ désire exprimer publiquement son accord au projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale de Gentilly-2. La réalisation de ce projet permettra de maintenir cette centrale en exploitation jusqu'en 2035.

La centrale nucléaire Gentilly-2, qui produit environ 5 TWh par année — soit la consommation de 270 000 clients résidentiels¹ — est un atout majeur à l'égard de l'approvisionnement en électricité au Québec (3 % de la production totale). À notre avis, ne pas donner suite à ce projet aurait, entre autres, comme répercussions :

- de devoir priver le Québec d'une énergie de qualité produite à un coût hautement concurrentiel et qui fait partie de la production d'électricité patrimoniale de la province;
- de porter un coup terrible à l'économie de la région trifluvienne;
- de perdre une expertise extrêmement importante pour le Québec.

Depuis qu'elle est exploitée, la centrale nucléaire Gentilly-2 s'est montrée très fiable et d'une sécurité sans failles. De plus, à long terme, la filière nucléaire est une option énergétique qui doit être considérée à sa juste valeur pour le bien de tous les Québécois. Selon nous, le nucléaire doit être pris en compte bien avant toutes nouvelles centrales thermiques.

Le présent mémoire résume en trois volets — environnemental, sociopolitique et technicoéconomique —, les principaux points qui amènent le SPIHQ à prendre position en faveur de ce projet.

Volet environnemental

En ce qui concerne l'environnement, l'énergie nucléaire se compare très avantageusement à toutes les autres formes d'énergie envisageables pour le Québec. En effet, à l'encontre des centrales hydrauliques, la construction d'une centrale nucléaire ne nécessite ni grands barrages, ni grands réservoirs. Érigées près des grands centres de consommation, les centrales nucléaires requièrent donc beaucoup moins d'infrastructures de transport d'énergie que les centrales hydrauliques ou les parcs éoliens, qui sont fréquemment situés loin des grands centres.

L'énergie nucléaire ne produit aucun dioxyde de souffre (SO_2) ou oxydes nitreux (NO_X) , grands responsables de la pollution atmosphérique, du smog et des pluies acides.

L'énergie nucléaire ne produit aucun gaz à effet de serre (GES). Chez les scientifiques, le consensus est de plus en plus grand sur le fait que les GES sont directement reliés au réchauffement de la planète. Bien que les conséquences de ce réchauffement soient encore difficiles à cerner, nous croyons pouvoir les qualifier de majeures. La fonte accélérée des glaces des pôles récemment observée dans une étude² nous en donne un bon aperçu.

Sachant qu'une centrale thermique canadienne émet des GES au taux moyen de quelque 657 tonnes par GWh³, c'est un peu plus de trois millions de tonnes de GES par année que la production de la centrale Gentilly-2 permet d'éviter. À l'échelle canadienne, le nucléaire évite la production de près de 60 millions de tonnes de ces

/ Comertifs (58)